

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU PUY DE DÔME



Livret de formation
Groupe de DECONTamination NRBC

G.DECONTA

	LIVRET DE FORMATION G.DECONTA NRBC	PM/GPO Sce OPS
		Date : 17/12/2024
	Livret de formation	Version 1

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
INTRODUCTION	3
GLOSSAIRE.....	4
DEFINITIONS	6
PRESENTATION DU GROUPE DECONTAMINATION (G.DECONTA)	8
ANNEXES	14

	LIVRET DE FORMATION G.DECONTA NRBC	PM/GPO Sce OPS
		Date : 17/12/2024
	Livret de formation	Version 1

INTRODUCTION

La doctrine NRBC repose sur la mise en œuvre de l'OZO NRBC, dont le champ d'application est rappelé ci-dessous. Elle reprend également la stratégie opérationnelle, les actions tactiques et l'art opératif décrits dans l'OZO NRBC et adaptés en fonction des moyens et des limites capacitaires du SDIS 63.

Le présent guide précise également le rôle et les missions de chaque élément du dispositif, et s'appuie notamment sur les retours d'expérience formalisés lors des différents entraînements et exercices.

« La menace d'actes terroristes rassemble l'ensemble des actions criminelles commises par un ou plusieurs individus qui cherchent à blesser ou tuer le plus grand nombre de personnes de façon continue dans une même unité de temps et de lieu ou dans plusieurs lieux dans un temps rapproché, voire concomitant.

Dans la phase d'évaluation ou de persistance d'une menace (acte de terrorisme toujours envisageable in situ : sur-attentat...), les forces de sécurité intérieure (FSI) sont une force menante et les moyens de secours sont une force concourante. C'est pourquoi, durant toute la phase menace, la mise en œuvre du dispositif est placée sous l'autorité du commandant des opérations de police ou de gendarmerie (COPG) et doit tenir compte des objectifs suivants :

- garantir la rapidité et l'anticipation dans la mise en œuvre des moyens de police / gendarmerie et de secours ;
- assurer une protection des services de secours contre les modes d'action des individus malveillants et le risque de sur-attentat ;
- mettre en place une organisation rationnelle assurant une direction opérationnelle et un commandement des opérations ;
- permettre une concertation et une synchronisation des interventions entre les FSI et les services de secours ;
- déployer des moyens suffisants et adaptés.

Le périmètre opérationnel de l'ODO NRBC couvre les situations mettant en œuvre des produits NRBC contaminants ou non, dans le cadre des scénarios suivants :

- démantèlement ou découverte d'un site clandestin (ex : laboratoire) ;
- actes malveillants à des fins terroristes ;
- dispositif de secours pré positionné dans le cadre d'un grand rassemblement de personnes.

La méthodologie et la réponse opérationnelles prévues dans cet ODO NRBC s'insèrent dans la réponse opérationnelle prévue dans le cadre de l'ORSEC NOVI décliné dans le plan SNV 63.

Ainsi, elles se conçoivent comme des éléments du dispositif de secours conventionnel et doivent être intégrées au sein de celui-ci en tant que secteur opérationnel en amont d'un PMA ou de tout autre structure équivalente. »

	LIVRET DE FORMATION G.DECONTA NRBC	PM/GPO Sce OPS
		Date : 17/12/2024
	Livret de formation	Version 1

GLOSSAIRE

- AS : ASymptomatique
- CA1E : Chef d'Agrès une Equipe
- CAI : Centre d'Accueil des Impliqués
- CARE : Centre d'Accueil et de REgroupement
- CATE : Chef d'Agrès Tout Engin
- CDC : Chef De Colonne
- CDG : Chef De Groupe
- CE : Chef d'Equipe
- CIAM : Convention Interdépartementale d'Assistance Mutuelle
- CMIC : Cellule Mobile d'Interventions Chimiques
- CMIR : Cellule Mobile d'Interventions Radiologiques
- COD : Centre Opérationnel Départemental
- COD : COnDucteur
- CODIS : Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
- COGIC : Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle des Crises
- COPG : Commandant des Opérations de Police ou de Gendarmerie
- COS : Commandant des Opérations de Secours
- COZ : Centre Opérationnel de Zone
- CRI : Compte-Rendu Immédiat
- DIP : Détection, Identification et Prélèvements
- DOGC : Division Opérations et Gestion de Crises
- EPI : Équipement de Protection Individuelle
- EQ : Équipier
- FPT : Fourgon Pompe Tonne
- FSI : Forces de Sécurité Intérieure
- GCDT : Groupe de CommanDement
- GDECONTA : Groupe de DECONTAmination
- GDH : Groupe Date Heure
- GIS : Groupe d'Intervention Spécialisé
- GN : Gendarmerie Nationale
- GSAUV : Groupe de SAUVetages
- GSAS IS : Groupe SAS InterServices
- ISP : Infirmier de Sapeurs-Pompiers
- LDT : Lance du Dévidoir Tournant
- LDV : Lance à Débit Variable
- LCL : Lieutenant-Colonel
- MSP : Médecin de Sapeurs-Pompiers
- NOVI : NOmbreuses VIctimes
- NRBC : Nucléaire, Radiologique, Biologique, Chimique
- O2 : Oxygène
- ORSEC : Organisation de la Réponse de SEcurité Civile
- OZO : Ordre Zonal d'Opérations
- PMA : Poste Médical Avancé
- PN : Police Nationale
- PRD : Point de Regroupement des Décédés
- PREP : Point de Regroupement des Effets Personnels
- PRI : Point de Regroupement des Impliqués
- PRM : Point de Regroupement des Moyens

	LIVRET DE FORMATION G.DECONTA NRBC	PM/GPO Sce OPS
		Date : 17/12/2024
	Livret de formation	Version 1

- PRV : Point de Regroupement des Victimes
- PSM : Poste Sanitaire Mobile
- PSP : Pharmacien de Sapeurs-Pompiers
- RAD : risques RADiologiques
- RCH : Risques CHimiques
- SAMU : Service d'Aide Médicale Urgente
- SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
- SGDSN : Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale
- SI : Symptomatique Invalide
- SIS : Service d'Incendie et de Secours
- SV : Symptomatique Valide
- SYNERGI : SYstème Numérique d'Echange, de Remontée et de Gestion des Informations
- SP : Sapeur-Pompier
- SSO : Soutien Sanitaire en Opération
- SSSM : Service de Santé et de Secours Médical
- UA : Urgence Absolue
- UR : Urgence Relative
- UMD : Unité Mobile de Décontamination
- VDIP : Véhicule de Détection, d'Identification et de Prélèvements
- VL : Véhicule de Liaison
- VTU : Véhicule Tout Usage
- ZC : Zone Contrôlée

	LIVRET DE FORMATION G.DECONTA NRBC	PM/GPO Sce OPS
		Date : 17/12/2024
	Livret de formation	Version 1

DEFINITIONS

Contaminant : matière dangereuse à caractère peu volatil et persistant, toxique en faible quantité, qui se maintient physiquement et/ou chimiquement sur des personnes, des animaux, dans l'environnement ou sur des équipements, et susceptible de générer une intoxication en cas d'exposition.

Contamination directe : procédé par lequel un contaminant est directement transféré de sa source vers des personnes, des animaux, des équipements ou dans l'environnement. Un élément contaminé constitue un vecteur potentiel de contamination.
Dans le domaine radiologique, elle s'assimile à la contamination externe.

Contamination secondaire : procédé par lequel un contaminant est indirectement transféré de sa source vers des personnes, des animaux, des équipements ou dans l'environnement.
La contamination secondaire est généralement véhiculée par un vecteur ayant préalablement été contaminé de façon directe ou secondaire.

Contamination externe : elle peut être :

- directe, par dépôt, sur la peau saine et les phanères, de particules solides ou de gouttelettes de liquides de produit dangereux ;
- indirecte, par l'intermédiaire de l'environnement contaminé (vêtements, objets...).

Contamination interne : procédé par lequel une substance chimique toxique ou un radionucléide pénètre dans l'organisme, par voie pulmonaire, digestive, cutanée ou percutanée.

Décontamination : procédé physique ou chimique de réduction ou d'élimination d'un contaminant sur des personnes, des animaux, des matériels ou dans l'environnement. La décontamination permet notamment de :

- Limiter les effets du toxique sur les personnes ou animaux contaminés ;
- Limiter sa dispersion.

Décontamination d'urgence : procédé de réduction physique, partielle et immédiate de la contamination, dans l'attente, si nécessaire, de la mise en œuvre d'un dispositif de décontamination approfondie. Cette phase peut notamment comprendre le déshabillage, le poudrage (terre à foulon) et/ou un premier rinçage.

Décontamination approfondie : procédé physique et/ou chimique de réduction, voire de suppression de la contamination. Cette décontamination a pour objectif de permettre la prise en charge des victimes au sein du poste médical avancé (PMA).
Une combinaison des diverses méthodes en vigueur peut être appliquée : le déplacement, la dilution ou la neutralisation du contaminant, notamment par une douche dans un dispositif spécifique (module ou structure fixe), la chélation...
En ambiance radiologique, un contrôle de décontamination doit être systématiquement effectué après une décontamination approfondie.

	LIVRET DE FORMATION G.DECONTA NRBC	PM/GPO Sce OPS
		Date : 17/12/2024
Livret de formation		Version 1

Exposition radiologique : l'exposition correspond au fait d'être exposé à des rayonnements ionisants. L'exposition peut être externe, si la source est située à l'extérieur de l'organisme, ou interne si la source est située à l'intérieur de l'organisme. L'exposition radiologique est à distinguer de la contamination radiologique.

Persistance : durée d'efficacité d'un agent chimique, solide ou liquide, dispersé sur le terrain. La persistance d'un radioélément est déterminée par sa période de demi-vie.

Victime : personne, présente sur le lieu d'un évènement, pouvant présenter un dommage physique ou psychique directement causé par celui-ci. Elle est catégorisée par les secours, selon son état, en :

- blessée, contaminée ou non ;
- décédée, contaminée ou non ;
- impliquée, contaminée ou non.

Victime blessée contaminée : victime, non décédée, contaminée par un agent contaminant C et/ou R, dont l'état, caractérisé par une atteinte corporelle et/ou l'apparition de symptômes, nécessite la prise en charge par les secours. Elle est triée par les secours au PRV, selon son état, en :

- symptomatique valide (SV) et/ou valide avec contamination radiologique ;
- symptomatique invalide (SI) et/ou invalide avec contamination radiologique.

Dans le **cadre du dénombrement de terrain**, elle est catégorisée par un médecin au PRV, selon son état, en :

- urgence absolue (UA) ;
- urgence relative (UR).

Après avoir été décontaminée, elle est dirigée vers le PMA. Exception peut être faite pour les victimes contaminées radiologiques les plus graves qui peuvent être évacuées directement sur un centre hospitalier après application de certaines précautions (emballage de la victime).

Victime impliquée contaminée : victime non blessée physiquement, sans symptôme, mais pouvant présenter une contamination par un agent C et/ou R, soit avérée (détection), soit suspectée. Elle est triée au PRV en asymptomatique (AS) et dirigée vers un point de regroupement des impliqués (PRI). Après avoir été décontaminée, elle est dirigée vers le centre d'accueil des impliqués (CAI).

Victime décédée contaminée : victime contaminée dont le décès est constaté par un médecin et dont la contamination doit être traitée avant transfert du corps en zone de soutien.

Zone d'exclusion : elle comprend la zone de danger immédiat et la zone de danger sous le vent.

Zone contrôlée : cette zone, située entre la zone d'exclusion et la zone de soutien, permet de prévenir ou de réduire la contamination. Elle permet la création d'un périmètre de sécurité dans lequel sont installés les points de regroupement des victimes (PRV) et les SAS de déshabillage / décontamination regroupés au sein du SAS interservices. L'accès à cette zone nécessite le port d'une tenue de protection individuelle adaptée aux risques.

Zone de soutien : zone dans laquelle il n'y a plus de risque de contamination (port d'EPI NRBC non nécessaire). Cette zone est réservée aux services opérationnels et reste interdite au public.

PRESENTATION DU GROUPE DECONTAMINATION (G.DECONTA)

Composition :

GDECONTA

Moyens matériels	Moyens humains
1 VL CDG 2 VL SSSM 1 FPT 1 UMD 2 CID	1 CDG 1 MSP - 1 ISP ou 2 ISP 1 CATE - 1 COD - 2 CE - 2 EQ 1 CATE - 1 COD 2 CA1E – 2 COD
	03 / 04 / 08

GROUPE DE DECONTAMINATION NRBC– GDECONTA NRBC



Remarques :

- le FPT est issu d'un CIS parmi Cournon, Pont-du-Château, Thiers ;
- le CID 1 récupère les tenues au CIS Pont-du-Château ;
- Le CDG est issu du CIS Thiers.

Rôle et mission du G.DECONTA :

- **DEC 1 et DEC 2**
 - de mettre en place l'unité mobile de décontamination avec le personnel du CID + VPCE + FPT ;
 - d'assurer la décontamination approfondie des SV et SI dans l'UMD, déshabillage des victimes puis lavage du corps entier dans l'UMD ;
 - de sécher à l'aide de papier absorbant ;
 - rhabillage des SV ;
 - assurer les norias zone tampon / UMD en complément du G.SAUV ;
 - un SP RAD ou RCH du GIS assurera éventuellement le contrôle de bonne décontamination à la sortie de l'UMD.

- **CDG :**

Phase montage :

- désigne l'emplacement de la chaîne de décontamination (une zone de **300 m² (15 x 20)** pour installer la zone de travail), le type de chaîne à installer (valide/invalid/mixte) ;
- s'assure du montage complet de la chaîne et en informe le CDC NRBC dès que la berce est opérationnelle.

Phase décontamination :

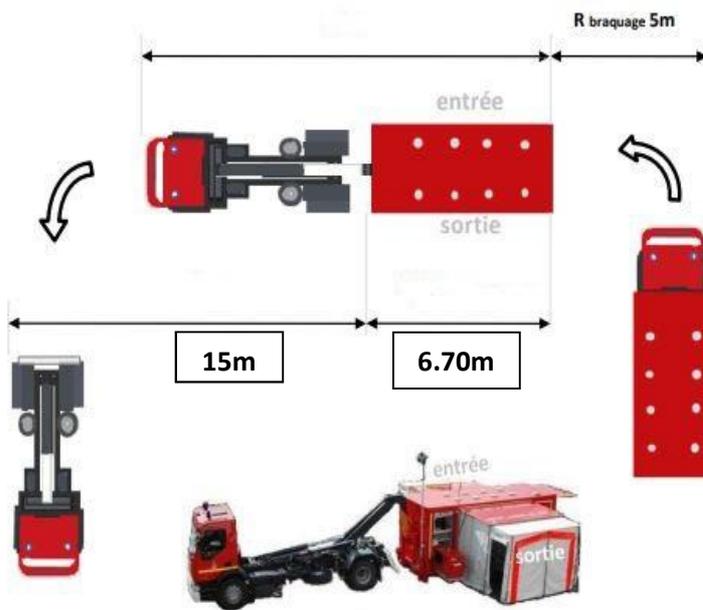
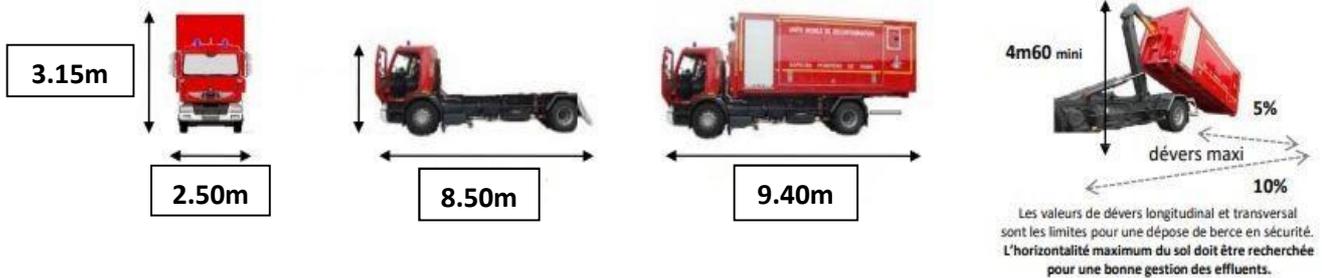
	LIVRET DE FORMATION G.DECONTA NRBC	PM/GPO Sce OPS
		Date : 17/12/2024
	Livret de formation	Version 1

- commande la mise en œuvre du dispositif ;
- est garant du respect du port des tenues et des consignes de sécurité ;
- gère le personnel de son groupe (relève) ;
- contrôle le fonctionnement du dispositif et gère les besoins logistiques et son PREP ;
- rend compte à son chef de secteur ;
- est en relation avec le CDG G.SAUV et CDG SUAP ;
- gère les flux des victimes entre les zones tampon SI et SV et la sortie des 2 chaînes de décontamination ;
- assure ou fait assurer une liaison directe avec la fonction « Ramassage » du Plan ORSEC NOVI pour coordonner l'évacuation des SV et SI décontaminés vers le PMA ;
- veille et fait veillé à la mise en œuvre des bonnes techniques de décontamination selon les consignes du CDC NRBC.

- **SSSM :**

- apporter un soutien paramédicale de prise en charge des victimes en fonction de leur état (valides/invalides) à l'entrée de l'UMD sur les zones tampons SI et SV ou à la sortie de la berce avant leur départ pour le PMA ;
- prendre en charge un intervenant faisant un malaise ;
- évaluer l'aptitude des intervenants à un réengagement.

Caractéristique de la BERCE UMD :



La dépose de la berce s'effectuera sur un emplacement:

- plat et horizontal
- résistant à la répartition de la charge de l'agrès et des contraintes de poinçonnement à la dépose (risque de plantage).

Pour la mise en place d'une berce décontamination et son déploiement, il est nécessaire d'avoir une aire stabilisée:

- longueur minimale de 25 mètres
- largeur minimale de 15mètres.

L'approche du porte berce dépendra donc de

- l'aire disponible,
- l'orientation (entrée-sortie) souhaitée pour la berce,
- la surface nécessaire à la dépose de la berce et au dégagement du porte berce vers la zone de soutien.

Ces impératifs nouveaux peuvent impliquer un allongement significatif de la distance entre le PRV et les CHDE: Anticiper le besoin en brancardiers pour éviter de dégarnir le PRV.



VPCE PDC :

Longueur : 8,50 m
 Largeur : 2,50 m
 Hauteur : 3,15 m
 Poids : Poids à vide : 11 T 490 kg PTAC : 26 T / PTRR : 44 T

Cellule UMD :

Longueur : 6,70
 Largeur : 2,50 m
 Hauteur : 2,70 m
 Poids : 1 T 20

VPCE + UMD :

Longueur : 9,40 m
 Largeur : 2,50 m
 Hauteur : 3,95 m
 Poids :

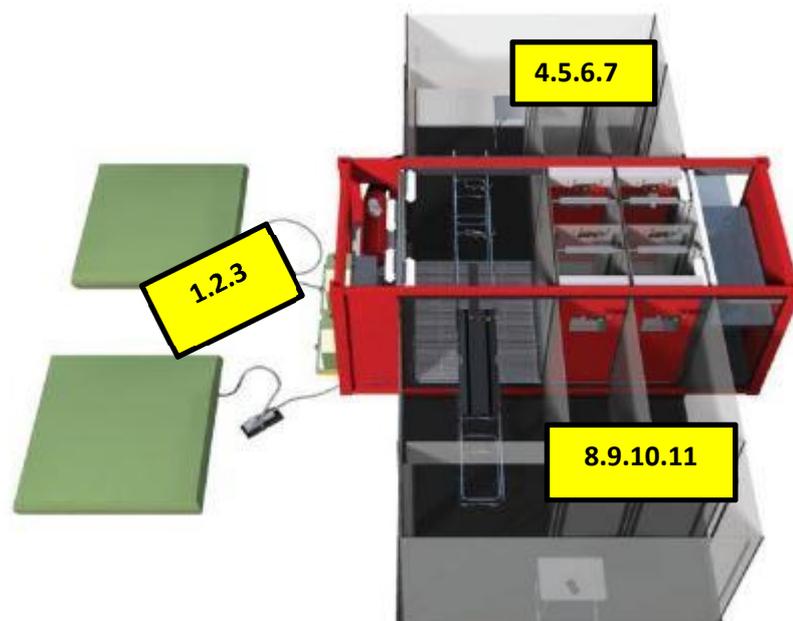
Répartition du personnel hors CDG et SSSM phase montage :

- 1 CA UMD (DEC 2)
- 2 COND UMD
- 3 CA CID 1
- 4 CA FPT
- 5 COND FPT
- 6 CE 1 FPT
- 7 EQ 1 FPT
- 8 CE 2 FPT
- 9 EQ 2 FPT
- 10 CA CID 2
- 11 COND CID 2
- 12 COND CID 1

Phase de montage de l'UMD :

- **1.2.3) CA UMD + COND UMD + CA CID 1** : Montage et gestion des fluides
- **4.5.6.7) CA FPT + COND FPT + CE 1 FPT + EQ 1 FPT** : Montage du coté sortie de la berce
- **8.9.10.11) CE 2 FPT + EQ 2 FPT + CA CID 2 + EQ CID2** : Montage du coté entrée de la berce
- **5) COND FPT** : Gestion de l'alimentation de la berce en eau via le FPT
- **12) COND CID 1** : Gestion du parc habillement CLD

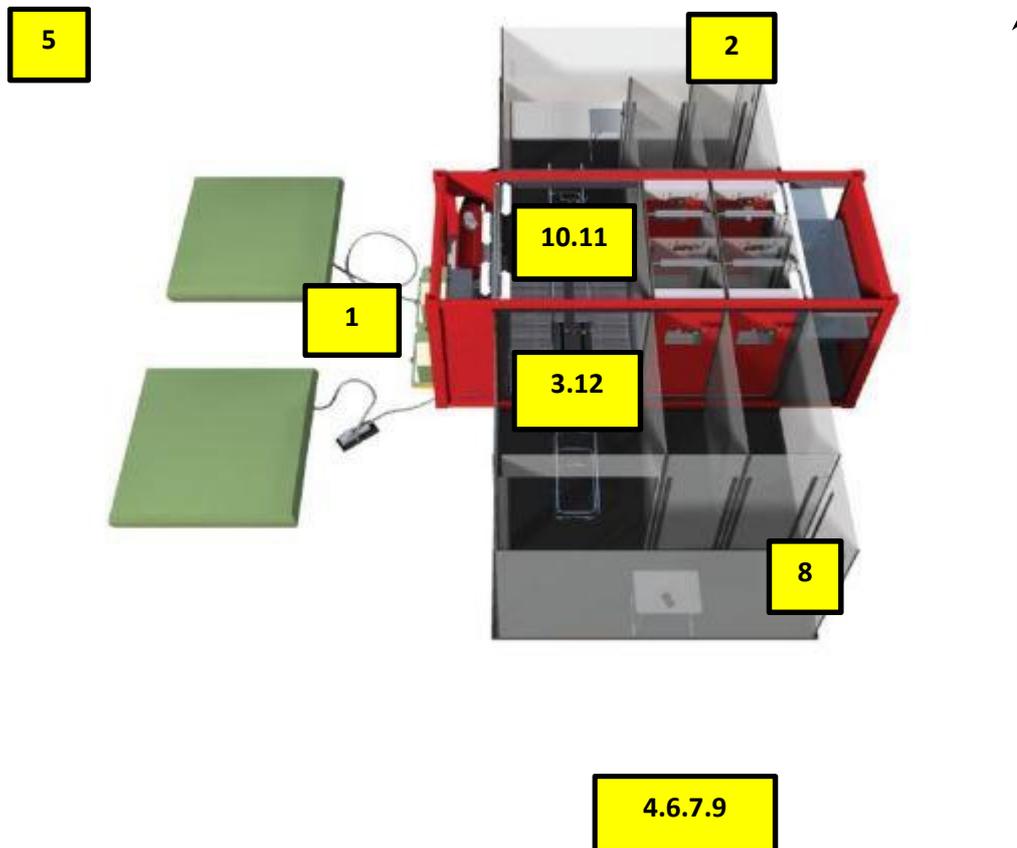
5



12

Mode dégradé : (prise en compte du déshabillage dans la berce)

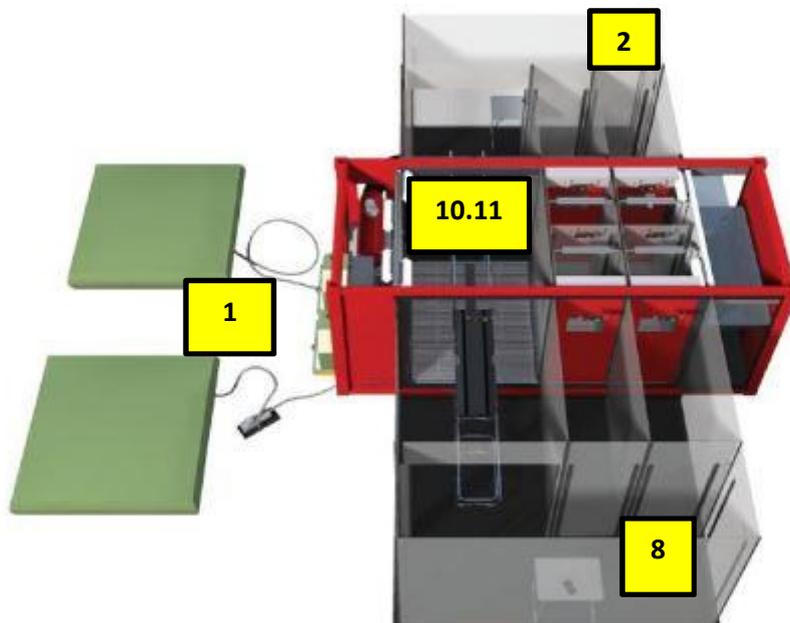
- **CA UMD** : Logisticien (DEC2)
- **COND UMD** : Gestion des flux de victimes à la sortie de la chaîne valide
- **5) COND FPT** : Gestion de la pérennité de l'eau
- **8) CE2 FPT** : Gestion des flux de victimes à l'entrée de la chaîne valide
- **3.12) CA CID 1 + COND CID 1** : Opérateurs déshabillage à l'entrée de la chaîne SI
- **10.11) CA CID 2 + COND CID 2** : Opérateur douche sur la chaîne SI
- **4.6.7.9) CA FPT + CE 1 FPT + EQ 1 FPT + EQ 2 FPT** : Brancardage SI en binôme



Mode normal : (sans découpage effectuer dans la Berce)

- **CA UMD** : Logisticien (DEC 2)
- **COND UMD** : Gestion des flux de victimes à la sortie de la chaine valide
- **4.6.7) CA FPT + CE1 FPT + EQ 1 FPT** : Trinôme 1 brancardage SI
- **3.12.9) CA CID 1+ COND CID 1+ EQ 2 FPT** : Trinôme 2 brancardage SI
- **8) CE 2 FPT** : Gestion des flux de victimes à l'entrée de la chaine valide
- **5) COND FPT** : Gestion de la pérennité de l'eau
- **10.11) CA CID 2 + COND CID 2** : Opérateur douche sur la chaine SI

5



4.6.7

3.12.9

	LIVRET DE FORMATION G.DECONTA NRBC	PM/GPO Sce OPS
		Date : 17/12/2024
	Livret de formation	Version 1

ANNEXES

- Vidéo Berce UTILIS
- Livret de montage de la berce
- Inventaire UMD
- Fiche BOTK
- Vidéo procédure habillage CLD
- Vidéo auto-décontamination
- Vidéo bonne pratique NRBC
- ODO NRBC 63
- Vidéo RCH 2 RIOM
- Annexe 1 du schéma OPS OZO 2023 (synthèse de la réponse opérationnelle)
- Annexe 9 du schéma OPS OZO 2023 (SAS Inter-service)